

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION EXCEPTIONNELLE
COQUILLAGES - ARTS TRAINANTS - MANCHE OUEST**

09 février 2024, Granville

15 personnes étaient présentes : 2 salariés du CRPMEM, 2 membres de droit, ainsi que 11 pêcheurs.

COMMISSION COQUILLAGES ARTS TRAINANTS MANCHE OUEST			
Nom	Prénom	Navire / Fonction	Signature
CATHERINE	Christophe	Le Styx	Présent
CHAYLA	Raphaël	Suzanga	Présent
DE SMET	Romain	Le poulbot	Excuse
DELACOUR	Pascal	Chant des sirènes	Présent
DELALONDE	Arnaud	Oceano Vox	Présent
FRESIL	Jean-Christian	Trafalgar	Présent
GROSSE	Yann	Yann Frederic	Excuse
GUENON	Grégory	Saint Andrews	Présent
GUENON	Baptiste	Cap Lihou	Excuse
GUY	Vincent	Pescadore	Excuse
HEUZE	Jean Philippe	Philcathane	Excuse
LA VAULLEE	Jean-Claude	Cach	Excuse
LENOIR	Guillaume	Briscard	Présent
MARAI	Theo	Ptit Piak	Présent
MONTREUIL	Guy	Président sortant commission	Excuse
MUZARD	Hugo	PA Le Carteret	Présent
OUTREQUIN	Hermann	Santa Clara	Excuse
PELLERIN	Richard	Arc en ciel	Excuse
PIRAUD	Cyril	Black Pearl I / Le Pearl	Excuse
THEVENIN	Sébastien	Le Saint-Gaud	Excuse
BERTEAU	Pierre-Yves	Invité - Charles Marie II	Présent
HERSENT	Jimmy	Invité – Monaco du nord II	Présent
MULLER	Sonia	Cheffe de pôle CRPMEM	Présent
LLAVORI	Quentin	Chargé de mission CRPMEM	Présent
RICHARD	Léo	DIRM MEMN	Présent
SAUVE	Raphaël	OPN	Présent

Ordre du jour :

1. Exploitation successive zone d'ensemencement - Jersey
2. Date de fermeture des gisements CSJ OCC et OCL

Retour sur la Commission interrégionale

3. Marché CSJ compliqué, notamment en Bretagne (marée et limitations de capture réduites).
4. Cadrage des débarquements de Jersey
5. Taille commerciale de la CSJ

1. Exploitation successive zone d'ensemencement - Jersey

La Commission a clarifié sa proposition sur l'exploitation successive des différentes zones du gisement CSJ OC Côte. La zone 1 étant frontalière de Jersey, l'exploitation successive est autorisée. La zone 2, zone d'ensemencement SODIO, étant non frontalière de Jersey, l'exploitation successive avec Jersey est interdite.

2. Date de fermeture des gisements CSJ OCC et OCL

La Commission propose de fermer l'exploitation des gisements CSJ Ouest Cotentin Côte et Ouest Cotentin Large le mardi 14 mai 2024.

Retour sur la Commission interrégionale Normano/Bretonne

3. Marché CSJ compliqué, notamment en Bretagne (marée et limitation de capture réduites)

4. Cadrage des débarquements de Jersey

Les conclusions de la Commission interrégionale normano-bretonne du 06/02/24 ont été présentées à la Commission.

La Commission propose de reporter l'adoption de mesures de gestion commune et de conserver le calendrier établi en restant à 4 marées par semaines car :

- L'effort de diminution des apports normands sur le marché français est déjà effectif via le marché contractualisé par l'OPN avec les Etats-Unis ;
- Diminuer davantage les apports pourrait nuire au marché extérieur formalisé par l'OPN : ce marché doit être honoré sous peine de le perdre l'année prochaine si les volumes mis en contrat cette année ne sont pas suffisants. Cela aggraverait la 2^e partie de campagne de l'année prochaine.
- Subsistent des imprécisions réglementaires en Bretagne dans le cadrage des débarquements issus de Jersey :
 - o 2 débarques le lundi sont possibles (pêche du dimanche à Jersey + pêche du lundi côté français)
 - o Aucune garantie qu'un navire dont les gisements sont fermés le mardi n'aille pas pêcher à Jersey et débarquer le mardi
- L'arrêté de cadrage Jersey côté MEMN nécessite un délai d'un minimum 2 semaines (consultation Bureau CRPME + consultation CGRF + rédaction/signature) et donc cet arrêté interviendrait trop tardivement pour aider à résoudre les problèmes de marché immédiats. Ce projet d'arrêté a avant tout pour but l'équité du nombre de débarquements maximal entre navires.
- Sans arrêté Jersey, pas de garantie sur le respect du calendrier régional

Compte tenu de ces éléments, la Commission émet un avis négatif quant à modifier les conditions d'exploitation actuelles.

Cependant, afin d'améliorer le travail collectif à venir, **la Commission propose qu'une Commission interrégionale spécifique CSJ soit organisée en juin prochain** afin de construire la campagne prochaine. En particulier, il sera recherché un lien plus fort avec l'aval de la filière pour mieux anticiper ces crises de marché qui risquent de s'amplifier compte tenu du développement de la ressource occasionné par la bonne gestion des structures professionnelles.

Cette Commission interrégionale permettrait d'échanger sur les données de débarquements notamment en criées, de l'anticipation des périodes de marché compliquées, du cadrage des débarques de Jersey (1 débarquement par jour, équité en nombre maximal de débarquements en zone 7E), de l'augmentation de la taille réglementaire de l'espèce, l'emport de VMS en zone 7E, de l'harmonisation des limitations de capture OC et SM (problématique de la limitation de capture par homme embarqué), de l'ouverture de l'Ouest et de l'Est du gisement SM, ou tout autre sujet pertinent pour améliorer la gestion à l'échelle de la Manche Ouest.

5. Taille commerciale de la CSJ

La Commission maintient son ambition de passer directement à une taille réglementaire de 11cm.

L'ensemble des sujets ayant été vus depuis 11h10, la séance est levée à 12h15.

Jean-Christian FRESIL
Président de la Commission coquillages art trainants Manche Ouest

